



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

N° 24-019

Direction territoriale du Havre

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de sélection préalable pour l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située quai de Bougainville sur la commune de Gonfreville-l'Orcher, dont la référence Haropa Solutions est le n° 2403-0016-01 et en vue de l'implantation d'une activité en lien avec les énergies marines renouvelables.

A l'issue de la procédure de sélection préalable, le projet de la société **SIEMENS GAMESA RENEWABLE ENERGY S.A.S** (dont le siège social est sis Immeuble Le Colisée - Bâtiment A, 10 avenue de l'Arche, 92419 Courbevoie Cedex et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 823 619 804) a été sélectionné, conformément aux conditions énoncées dans le dossier de consultation.

Le GPFMAS et la société **SIEMENS GAMESA RENEWABLE ENERGY S.A.S** ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire (COT) n° 24-089 portant sur la dépendance susvisée le 2 juillet 2024.

Description de la dépendance : surface de terrain revêtu de 145 626 m² destinée au déchargement, stockage et chargement de pales éoliennes en mer ou de composants en lien avec la production de l'usine éolienne en mer du Havre.

Durée de la convention : 5 ans à compter du 21 juin 2024.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la COT n° 24-089 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette COT est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.